

AVIS DÉTAILLÉ DU CONCOURS

La Faculté de Médecine et de Pharmacie de Tanger organise un concours pour le recrutement d'un Professeur Agrégé (session du **14/02/2020**), et ce dans la discipline suivante :

Civils : 01 poste

- Chirurgie Cardio-vasculaire : 01 poste

Les dossiers de candidature doivent parvenir à la faculté **avant le 14/01/2020**.

I/ CONDITIONS DE PARTICIPATION :

Les professeurs agrégés sont recrutés par voie de concours d'agrégation ouvert aux candidats remplissant l'une des conditions suivantes :

1) être professeur – assistant justifiant.

- a) soit de trois années d'exercice effectif au moins en cette qualité dans la spécialité objet du concours pour ceux qui ont effectué la totalité de leur résidanat.
- b) soit être issu du cadre des maîtres assistants comptant quatre années d'exercice effectif au moins en cette qualité dans la spécialité objet du concours.
- c) Soit de trois années d'exercice effectif au moins en cette qualité dans la spécialité objet du concours pour ceux qui sont issus de la spécialisation sur concours des hôpitaux étrangers des armées dont la liste sera fixée par arrêté de l'autorité gouvernementale chargée de l'enseignement supérieur sur proposition de l'autorité chargée de l'administration de la défense nationale.

2) être médecin, pharmacien ou médecin dentiste civil.

Ayant assuré à l'étranger, dans les mêmes conditions que les ressortissants du pays d'accueil et à temps plein, des fonctions hospitalo-universitaires au moins équivalentes à celle de professeurs-assistants dans l'une des conditions suivantes :

- a) soit pendant une durée de quatre années au moins ;
- b) soit pendant une période de deux ans au moins en qualité de chef de clinique dans un centre hospitalier et universitaire, complétée, au Maroc dans un centre hospitalier siège de la faculté de médecine et de pharmacie ou de médecine dentaire à concurrence de la période exigée au paragraphe 1er b) ci- dessus.

Les candidats des spécialités non cliniques ne peuvent en aucun cas, se présenter au concours d'agrégation dans une spécialité clinique.

II/ DOSSIER DE CANDIDATURE :

Les candidats au concours d'agrégation doivent adresser leur demande d'inscription, établie sur papier libre, au doyen de la faculté de médecine et de pharmacie de Tanger, avant le **(14 Janvier 2020)**.

- La demande d'inscription devra indiquer le nom, prénom, adresse du candidat et la spécialité pour laquelle il désire concourir.
- Attestation confirmant que le candidat a accompli :
 - soit 4 ans d'exercice au moins en tant que maître assistant.
 - soit 3 ans au moins en tant que professeur assistant.
- Photocopie certifiée conforme de la carte d'identité nationale
- Copie de l'arrêté ministériel portant nomination de l'intéressé en tant que professeur assistant ou maître assistant.
- **Cinq** épreuves de titres et travaux scientifiques (Format papier) suivant la procédure de traitement des dossiers de candidature, avec justifications des publications, communications et validation des productions audiovisuelles (validés par le chef de service).
- **Huit** Copies de la version électronique (Format C.D) de l'épreuve des titres et travaux scientifiques.
- Tous les documents officiels permettant d'apprécier les titres et services du candidat, de même que les attestations concernant les activités pédagogiques.

III/ NATURE ET DEROULEMENT DES EPREUVES

- le concours comporte, pour chacune des spécialités :
 - deux épreuves d'admissibilité (dotées chacune du coefficient 1).
 - une épreuve d'admission (coefficient 1).

Toutes les épreuves sont notées de 0 à 20.

- pour les épreuves d'admissibilité et d'admission, le président lors de la première séance, procède à l'appel des candidats.

- les deux épreuves d'admissibilité comprennent :

1- l'épreuve de titres et travaux scientifiques qui consiste en l'examen et l'appréciation des titres et travaux du candidat par le jury siégeant au complet.

Le candidat fait devant le jury un exposé sur ses travaux d'une durée de 15 minutes au maximum, à la suite duquel un rapporteur désigné par le président du jury, présente aux membres du jury un rapport sur les titres et travaux du candidat.

2- l'épreuve pédagogique qui consiste en une leçon orale publique d'une durée de trois-quarts d'heure. Chaque candidat tire au sort le sujet de sa leçon parmi des questions rédigées par le jury en nombre double du nombre de candidats, ou au moins en nombre égale à celui des membres du jury.

Cette épreuve se déroule après quatre heures de préparation en bibliothèque, sous surveillance organisée par le jury, dans la limite des ressources de la bibliothèque de la faculté de médecine et de pharmacie concernée, à l'exclusion de tous documents et notes personnels.

- lorsque les épreuves d'admissibilité de chaque spécialité sont terminées et à l'issue de leurs corrections, le jury réuni au complet, établit la liste des candidats autorisés à subir l'épreuve d'admission parmi les candidats ayant obtenu une moyenne générale supérieure ou égale à 10 sur 20 aux deux épreuves d'admissibilité. Cette liste est affichée sur les lieux des épreuves.

Seuls les candidats figurant sur cette liste sont autorisés à subir l'épreuve d'admission qui reprend après affichage, à la diligence du président du jury, les jours, heure et lieu qu'il fixera.

- l'épreuve d'admission consiste en :

a) pour la section des sciences fondamentales :

- une épreuve pratique (démonstrations, analyses, explorations et interprétations des données) dont les modalités sont fixées par le jury, lors de sa réunion préliminaire et qui doit permettre d'apprécier l'aptitude du candidat aux fonctions hospitalo-universitaire.

b) pour la section des sciences cliniques :

1- l'examen, pendant trente minutes, d'un malade en présence du jury. Durant l'examen le candidat qui ne se dispose pas de documents, pourra demander les examens complémentaires paracliniques qui lui paraissent nécessaires.

2- la rédaction, durant les quinze minutes suivantes, des conclusions en matière de diagnostic, de pronostic et de thérapeutique ;

3- la lecture intégrale de la copie, devant le jury, pendant une durée de 15 minutes au plus.

La veille ou le matin de l'épreuve, les malades sont choisis par le jury qui consigne par écrit ses conclusions.

Au début de l'épreuve un numéro est attribué à chaque malade. Les numéros, inscrits sur des feuillets identiques, sont placés dans une urne d'où chaque candidat extrait celui du malade qu'il doit examiner.

Lorsque plusieurs candidats doivent examiner un même malade ils sont isolés pendant la durée de l'épreuve.

A l'issue de l'épreuve, les copies sont conservées sous enveloppe scellée jusqu'à la séance de lecture dont la date et le lieu sont fixés par le jury.

L'accès des hôpitaux du centre hospitalier où se déroulent les épreuves cliniques d'admission sera interdit aux candidats durant les quinze jours qui précèdent la date desdites épreuves.

- A l'issue de l'épreuve d'admission, seuls sont retenus pour le classement général en vue de l'admission définitive les candidats ayant obtenu une note égale ou supérieure à 10 sur 20 à cette épreuve.

- le jury établit par ordre de mérite le classement définitif des candidats sur la base de la moyenne générale calculée à partir des notes obtenues aux épreuves d'admissibilité et à l'épreuve d'admission.

Procédure de traitement des dossiers de candidature aux concours d'agrégation

1- Dossier de candidature :

- Dossier administratif (voir l'avis détaillé du concours)
- Deux (06) épreuves de titre et travaux scientifiques format papier validées par le chef de service.
- Une grille récapitulative des titres et travaux scientifiques à compléter par le candidat.
- Neuf (09) Copies de la version électronique de l'épreuve des titres et travaux scientifiques sous forme de C.D contenant deux dossiers:
 - ✓ Dossier Nommé (Partie I : Titres et travaux)
 - **CV.**
 - **Diplômes et formation universitaire.**
 - **Activités de recherche**
 - Projets de recherche en cours ou réalisés
 - Publications internationales : (premier auteur, deuxième auteur- autres) avec mention de l'indexation et Impact factor
 - Publications nationales : (premier auteur-deuxième auteur- autres)
 - Communications orales et affichées présentées dans le même ordre.

Avec un lien hypertexte, pour accéder aux textes des publications sur la partie II.

- **Activités d'enseignement.**
- **Activités de soin.**
- **Autres.**
- ✓ Dossier Nommé (Partie II : Recueil des travaux scientifiques et diplômes)
 - Attestations des Diplômes
 - Travaux scientifiques (Textes complets)
 - Autres

Tous les documents doivent être en format PDF.

- Un classeur regroupant:
 - Les diplômes obtenus (Photocopie).
 - Les publications :

- Articles publiés internationaux
- Articles acceptés internationaux
- Articles soumis internationaux
- Articles publiés nationaux
- Articles acceptés nationaux
- Articles soumis nationaux
- Abstracts internationaux
- Communications orales et affichées internationaux
- Abstracts nationaux
- Communications orales et affichées nationales

N.B : les candidats au concours d'agrégation doivent classer les publications par période (avant le P.A et pendant le P.A).

2- Procédure :

- La commission scientifique étudie tous les dossiers des candidats aux concours d'agrégation selon les grilles établies à cet effet. Elle reçoit les rapports sous format électronique avant la réunion et une version papier est mise à sa disposition lors de la réunion.
- Les dossiers (version électronique) des candidats acceptés seront envoyés aux membres de jury (sous forme de CD).

3- Organisation formelle de l'épreuve de titre :

a- Mise en page :

- Format du papier : A4
- Police : Times new roman ou Arial
- Taille de la police de caractères : 12 points en moyenne
- Marges: En haut 1.5; en bas 2 cm; à gauche 2.5cm; à droite 2.5cm
- Interligne : 1.5

b- Page de titre :

La page de titre doit respecter le modèle ci joint :

c- Présentation du texte :

- Texte justifié
- Pagination : doit être continue sur l'ensemble du mémoire illustrations et annexes comprises, et commencer dès le premier feuillet.

- Ecriture Recto sauf si l'épreuve de titre est volumineuse

d- Sommaire de l'épreuve de titre

SOMMAIRE

Partie I : Titres et travaux

I. Curriculum vitae :

a) Données personnelles

- Nom
- Prénom
- Age
- Fonction actuelle
- Tél
- Fax
- Email
- Adresse personnelle

b) Données professionnelles

- Adresse professionnelle
- Tél
- Fax
- Email

c) Études

d) Titres et responsabilités universitaires et professionnelles

e) langues

f) Vie associative

II. Diplômes et formations universitaires :

1. Stage au Maroc ou à l'étranger
2. Diplômes universitaires

III. Activités de recherche

A. Projets de recherche (réalisé, en cours, prévu,)

B. Travaux scientifiques :

a) Publications internationales : (premier auteur-deuxième auteur-autres)

- Articles publiés
- Articles acceptés
- Articles soumis
- Abstracts publiés

b) Publications nationales : (premier auteur-deuxième auteur-autres)

- Articles publiés
- Articles acceptés
- Articles soumis
- Abstracts publiés

c) Communications :

- Communications Orales internationales
- Communications Orales nationales
- Communications affichées internationales
- Communications affichées nationales

d) Encadrement de thèses et mémoires :

- Mémoires spécialité
- Thèses de médecine encadrées
- Thèses en doctorat national encadrées
- Mémoires masters ou de licence encadrés

IV. Activités d'enseignement

V. Activité de soins

VI. Autres

Partie II : Recueil des travaux scientifiques et diplômes

(Détails et textes dans le même Ordre)

- Diplômes
- Travaux scientifiques
- Autres



Royaume du Maroc

Université Abdelmalek Essadi

Faculté de Médecine et de Pharmacie de Tanger

Titres et travaux scientifiques

Concours de recrutement des professeurs agrégés

Spécialité :.....

Session du..././....

Présentés Par Dr

Concours de recrutement des :

Session :

Spécialité :

RECAPITULATIF DES TRAVAUX

Nom Prénom :

Date :

	Articles publiés	Articles acceptés	Articles soumis	Communications orales	Communications affichées	Diplôme universitaire
Nombre National première position						
Nombre International première position						
Nombre National Deuxième position						
Nombre International deuxième position						
Nombre Total						

Signature du candidat :